

Pour diffusion immédiate

LE MINISTRE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ EXHORTÉ À TENIR LA PROMESSE DU CANADA AU MONDE EN DÉVELOPPEMENT

Le Réseau juridique canadien VIH/sida prône une loi simplifiée pour l'exportation de médicaments moins chers aux pays en développement

Toronto et Mexico, 5 août 2008 — Lors d'une rencontre prévue aujourd'hui au Congrès international sur le sida à Mexico, le Réseau juridique canadien VIH/sida exhortera le ministre fédéral de la Santé, Tony Clement, à simplifier le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) afin d'accélérer l'accès aux traitements anti-VIH/sida dans les pays en développement. N'ayant été utilisé qu'une seule fois depuis sa création il y a plus de quatre ans, le RCAM est l'un des thèmes brûlants de ce congrès biennal réunissant 25 000 participants du monde entier.

« Si le Gouvernement du Canada tient réellement à aider les gens de pays en développement aux prises avec la pandémie du sida et d'autres problèmes de santé publique, il doit amender sa loi sur l'accès aux médicaments », signale Richard Elliott, directeur général du Réseau juridique. « Le recours récent à cette loi est une excellente nouvelle pour les patients qui devraient bientôt bénéficier d'un premier arrivage de médicaments, mais il est très probable que le RCAM ne soit pas réutilisé s'il n'est pas simplifié. »

Le RCAM résulte de la *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique*, adoptée à l'unanimité par le Parlement en mai 2004. Il vise à permettre l'octroi de licences obligatoires afin d'autoriser des fabricants génériques canadiens à produire et exporter légalement des versions moins coûteuses de médicaments brevetés, vers des pays en développement. Il est fondé sur une entente de 2003 de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui avait pour but d'assouplir les règles sur les brevets, spécifiquement à cette fin.

Il y a deux mois, Apotex Inc., le plus important fabricant de médicaments génériques au Canada, a annoncé qu'il avait obtenu un contrat pour fournir au Gouvernement du Rwanda un nouveau médicament combinant trois antirétroviraux existants pour le traitement du VIH/sida. Il exportera ce produit en vertu de la première licence obligatoire résultant du RCAM. Il s'agit du premier (et seul) recours à l'une des rares lois dans le monde qui permettent l'octroi de licences obligatoires à des fins d'exportation. Un premier arrivage de médicaments au Rwanda est prévu en septembre.

En vertu de la loi canadienne actuelle, un fabricant générique ne peut demander une licence obligatoire qu'*après* avoir conclu un contrat provisoire avec un pays acheteur. Le Réseau juridique a critiqué cette approche fondée sur des règles de l'OMC, soulignant qu'elle va à contre-courant et qu'il faudrait plutôt une autorisation légale plus flexible dès le départ, pour que

les fabricants génériques puissent faire des offres à plusieurs acheteurs potentiels sans que leurs moyens ne soient coupés. De plus, la loi actuelle requiert des négociations distinctes avec les titulaires de brevets pour obtenir une licence distincte pour chaque pays acheteur et chaque commande de médicaments – une procédure inutilement complexe que le Réseau juridique attribue largement au lobbying de sociétés pharmaceutiques de marque auprès de l'OMC et du gouvernement canadien.

« Il y a deux ans, lors du Congrès international sur le sida à Toronto, le ministre a reconnu publiquement que la loi ne fonctionnait pas et il a dit chercher des moyens de la rendre plus efficace », rappelle M. Elliott. « Nous avons décrit maintes fois au ministre et à ses conseillers les problèmes et les solutions possibles, mais le gouvernement se refuse toujours à agir. »

En avril 2007, le Réseau juridique a tenu à Ottawa une rencontre internationale d'experts, notamment de représentants de pays en développement chargés de l'approvisionnement en médicaments, afin de discuter du RCAM. Le même mois, il a soumis au gouvernement et à un comité parlementaire un mémoire renfermant 13 propositions d'amendements concrets qui pourraient être adoptés immédiatement pour rendre la loi plus utile. Or, en décembre 2007, le gouvernement a présenté au Parlement un rapport longuement attendu, affirmant qu'il serait « prématuré » d'apporter tout changement.

« Nous avons déjà fait leurs devoirs, affirme M. Elliott. Les pays en développement et les fabricants génériques canadiens ont besoin d'un système simple et convivial. Au lieu du mécanisme actuel, qui requiert des négociations et des licences distinctes pour chaque pays et chaque commande de médicaments, il faut une solution à licence unique comme nous l'avons proposée. Sinon, le RCAM pourrait s'avérer un succès sans lendemain. »

Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire. Le Réseau juridique est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

Pour plus d'information sur les amendements proposés par le Réseau juridique au Régime canadien d'accès aux médicaments, voir « Rectifier le Régime », un mémoire adressé au Parlement en 2007, accessible via www.aidslaw.ca/gamt > Publications.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

*Available in English
Disponible en español*

À Toronto :

Christopher Holcroft (*en anglais*)
Directeur
Empower, pour le Réseau juridique canadien VIH/sida
Cellulaire : +1 416 996-0767

Vajdon Sohaili (*en français et anglais*)

Spécialiste des communications
Réseau juridique canadien VIH/sida
Téléphone : +1 416 595-1666, poste 227
Courriel : vsohaili@aidslaw.ca
Site Internet : www.aidslaw.ca

Au Mexique :

David Cozac (*en français, anglais et espagnol*)
Cellulaire : +55 1 2519 3094